

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00234

SOUTIEN AUX CLUBS D'ENTREPRISES - ASSOCIATION CLEO - SUBVENTION 2024

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 54
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240023410

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

SOUTIEN AUX CLUBS D'ENTREPRISES - ASSOCIATION CLEO - SUBVENTION 2024

Saint-Etienne Métropole exerce sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins.

Aussi, Saint-Etienne Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1992, CLEO compte 115 adhérents et représente près de 2 000 emplois. Le Club est constitué d'une animatrice et d'un Conseil d'Administration composé de 14 membres.

Le Club a pour mission d'accompagner les entreprises de son territoire en créant un véritable réseau mais aussi en apportant un soutien constant et des solutions adaptés aux besoins de ses adhérents tout en les fidélisant.

En 2023, CLEO présente le bilan d'activité suivant :

- la mise en place d'un groupe projets autour de l'industrie. Saint-Etienne Métropole y a participé sur la thématique du foncier économique ;
- CLEO a décliné des actions autour de la Toile Industrielle en lien avec EPURES, Saint-Etienne Métropole et les autres Clubs d'entreprises. L'objectif étant ensuite de préparer la mobilisation des entreprises sur le premier semestre 2024 ;
- sur le volet Emploi, CLEO a participé activement aux actions déclinées dans le cadre de la Stratégie Territoriale Emploi Formation (STEF) en mobilisant ses adhérents autour de l'action « Nouveau Départ Pro » (présentation de métiers industriels et visite d'entreprises) et en participant à la deuxième édition de Talents & Métiers. Un partenariat étroit est aussi noué avec France Travail / agence de Firminy, la Mission locale Ondaine et le CREPI. Les offres d'emploi des adhérents ont largement été diffusées en direction des partenaires de l'emploi et 4 mises en relation ont été effectuées avec « 100 chances, 100 emplois » ;
- CLEO a sensibilisé ses adhérents au développement durable, et plus particulièrement aux économies d'énergie, à la biodiversité et à l'offre de services d'ALEC42 (Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire) ;
- Le Club a également relayé largement la première édition de Salon de l'écomobilité organisé par Saint-Etienne Métropole et le Forum de la Transition écologique et énergétique ;
- un temps fort a été organisé en inter-réseaux à l'occasion de la Foire économique de Saint-Etienne (160 participants) ;
- dans le cadre des actions de promotion du territoire, CLEO a organisé 3 salons sur son territoire autour des métiers du BTP, de l'industrie et des services-commerces avec 95 exposants sur l'ensemble des 3 éditions.

CLEO a présenté un plan d'activités 2024 en cohérence avec le projet de territoire de Saint-Etienne Métropole notamment dans le cadre :

- du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, de la formation ;
- de la promotion du développement durable et du rôle sociétal des entreprises ;
- du développement des services aux entreprises et de l'attractivité du territoire.

Ainsi, en 2024, CLEO entend réaliser les démarches suivantes :

- **Toiles industrielles** : le Club souhaite participer à l'enrichissement des toiles industrielles sur le manufacturing (automobile, biens d'équipements, défense, aéronautique) et la santé en mobilisant leurs adhérents. Un atelier interclubs a été organisé le 11 avril avec EPURES et Saint-Etienne Métropole,
- **L'emploi** : dans l'objectif de favoriser l'emploi sur notre territoire, le Club propose de promouvoir des actions en faveur de l'emploi en s'appuyant sur des partenaires économiques pour approfondir la question RH, d'accompagner la démarche de formation des demandeurs d'emploi aux métiers de la mécanique avec Meca RH, d'accompagner la démarche STEF dans l'organisation de visites d'entreprises et en communiquant sur les différentes actions, de favoriser la découverte des métiers industriels aux scolaires (en lien avec ILYSE), de recruter en temps partagé avec GEO, de faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif « 100 chances/100 emplois », de transmettre dans le réseau des offres d'emploi identifiées et aussi au travers de la convention de partenariat avec la Mission Locale,
- **Le développement durable / rôle sociétale de l'entreprise** : le Club propose de sensibiliser les adhérents grâce à des ateliers et de diffuser des informations des partenaires tels que les énergies renouvelables, la mobilité, plus particulièrement, aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42 sur des thèmes, de mobiliser des entreprises pour valoriser le challenge mobilité, de sensibiliser à la biodiversité,
- **Offre d'accueil des entreprises** : le Club informera Saint-Etienne Métropole si des locaux / des fonciers privés sont vacants et communiquera auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'un projet de relocalisation,
- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : le club souhaite valoriser l'ESS, comme mode d'entreprendre,
- **La participation à l'attractivité du territoire** : le club propose de promouvoir le territoire dans le cadre de salons professionnels, de visites de sites emblématiques du territoire, de mobiliser les adhérents à la conférence économique de Saint-Etienne Métropole.

Vont également s'ajouter pour 2024, d'autres manifestations et services à destination des adhérents du Club. Il s'agira de réunions thématiques sur des sujets variés, des formations inter-entreprises.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le composent. Afin de démultiplier cet objectif, CLEO cherchera aussi souvent que nécessaire à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

Au regard des éléments ci-dessus, Saint-Etienne Métropole propose, en cohérence avec le projet de la Métropole, d'attribuer à CLEO une subvention au titre du soutien au fonctionnement global de l'association à hauteur de 23 600 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'une subvention de fonctionnement à CLEO d'un montant global de 23 600 € pour l'année 2024 ;**
- **approuve la convention de partenariat avec le Club des Entrepreneurs de l'Ondaine « CLEO » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/chap 65/SUECO.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE